

**Jean DUBUC, intendant des colonies,
et les frères BOUCHERIE,
procédé pour raffiner le sucre, Martinique 1783**
actes trouvés par *Pierre Bardin*,
transcription, notes et annexes de *Bernadette Rossignol*
(décembre 2020)

Le 17 décembre 1783 à Paris, chez M^e Goulled ¹, se présente M. Jean Baptiste DUBUC de SAINT PRIX, écuyer, chevalier de Saint Louis, lieutenant des vaisseaux du roi, actuellement à Paris rue de Richelieu hôtel de Vauban paroisse Saint Eustache. Il agit en son nom et celui de son épouse, actuellement à la Martinique, dame Hélène Désirée BAILLARDEL de la RENTY, et il se porte fort pour ses père et mère, M^{re} Pierre Balthazard DUBUC de BELLEFONDS, écuyer, demeurant à la Martinique au quartier de la Trinité, et Marie Elisabeth FEBVRIER son épouse.

Il vend à M. Jean DUBUC écuyer, intendant des colonies, demeurant au Louvre, paroisse Saint Germain l'Auxerrois, présent en l'étude, une habitation sucrerie au quartier du Gallion, paroisse de la Trinité, dont un tiers lui appartient et les deux autres tiers à son père ; elle consiste en 200 carrés de terre de 100 pas, « suivant la mesure du pays », 252 nègres ou négresses esclaves attachés à la sucrerie, plantations, bâtiments, bestiaux et ustensiles nécessaires à l'exploitation, le tout détaillé dans un inventaire estimatif fait par M^e Rochery le 7 avril.

La vente est faite pour 1 500 000 livres argent des îles, faisant 1 million argent de France, « à cause de la différence de l'argent des isles à celui de France à raison de 33 un tiers de change », dont 500 000 livres argent des îles ou 333 333 livres 6 sols 8 deniers pour le tiers appartenant aux sieur et dame Dubuc de Saint Prix et un million argent des îles ou 666 666 livres 13 sols 4 deniers argent de France pour les deux tiers appartenant aux sieur et dame Dubuc de Bellefond

Le 31 décembre de la même année 1783 se présentent chez le même notaire MM Jonas et Antoine BOUCHERIE, demeurant au petit Bercy, à la raffinerie privilégiée, paroisse de Conflans l'archevêque ².

Ils font état d'un arrêt du conseil du 5 avril 1783 qui leur accorde

1) le privilège « de faire exclusivement pendant l'espace de douze ans usage du procédé par eux inventé pour le raffinage des sucres dans l'isle Martinique, associés pour cet objet

¹ MC/ET/LXXXVII/1202.

² A Conflans, à la limite sud de Bercy et au confluent de la Marne et de la Seine était la maison de campagne de l'archevêque de Paris depuis 1672. La ville actuelle de Charenton le Pont fut d'abord nommée Conflans l'Archevêque à sa création en 1790. On y voit encore rue, parc et square de Conflans. Voir chateaubercy.wifeo.com/le-chateau-de-conflans.php et l'histoire de Charenton le Pont <https://fr.wikipedia.org/wiki/Charenton-le-Pont>

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

avec M. Dubuc dans les habitations qu'il possède en lad. Isle Martinique, suivant le contrat reçu par M^e Goulled » le 16 mai 1783 ;

2) le « privilège de faire usage pendant le même espace de temps de leur procédé pour le vesou ou jus de canne, avec la faculté de traiter pour l'exercice dud. procédé avec les colons français sous la condition de n'exiger desd. colons que neuf livres argent de France par chaque tête de leurs nègres depuis l'âge de quinze ans jusqu'à soixante, laquelle somme sera payable en trois ans en trois termes égaux. »

Par cet acte notarié ils constituent leur procureur général M^e François JUVERNOT, avocat en parlement, demeurant audit Bercy susdite paroisse, pour retirer des mains du sieur GABOURIN la procuration reçue, qui deviendra nulle, et tous les papiers, mémoires et renseignements qu'il peut avoir, pour procéder au recollement de l'inventaire de l'habitation appelée **Le Grand Fonds** et toutes les autres habitations que M. Dubuc pourrait mettre dans la société, pour retirer des mains des sieurs FLEURIOT et GABRIE, qui par leur procuration du 14 novembre ont le pouvoir de concéder à tous les habitants des Antilles le procédé des constituants pour le travail du vesou ou du jus de cannes, les sommes qui leur seront comptées, en donner quittance et en faire l'emploi qui sera indiqué par les constituants, (etc.)

ANNEXES

Les DUBUC

(extrait de la généalogie DUBUC par Jacques Petitjean Roget dans le cahier 11 du CGHIA, 1985)

Pierre Balthazard DUBUC de BELLEFOND était de la même génération que l'intendant des colonies Jean DUBUC et son cousin issu de germain.

1.1.1 Jean Baptiste DUBUC

Collège à Condom. Droit à Paris, avocat. Député par la Chambre de Commerce et d'Agriculture de la Martinique en 1761 à Versailles auprès de Choiseul, qui le désigne comme chef du Bureau des colonies 1764/70. Suit Choiseul dans son exil. **Intendant honoraire des Colonies 1776**. Préside à Paris en 1789 la réunion des électeurs de la Martinique. Arrêté 11/07/1793, incarcéré à Blois, libéré 09/09/1794.

o ca 1717 Trinité

+ 13/07/1795 Paris

x 29/02/1742 Marie Anne FEBVRIER, fille de François Lambert, conseiller au Conseil Souverain de la Martinique, et de Jeanne LOPES du ROCHER (celle-ci née en 1696 à Nantes + 29/10/1763 Trinité)

o 10/07/1725 Nantes

+ Roseau (Dominique) 11/07/1793

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

2.1.3 Pierre Balthazard André DUBUQ de BELLEFOND

o 21/01/1730 Trinité

+ 02/01/1786 Montauban

Lieutenant de dragons milice à Trinité 01/06/1765, commandant le quartier de Trinité 06/03/1772. Il résidait à l'habitation Spoutourne. En 1785 il liquide ses biens à la Martinique pour s'installer et se soigner en France.

x 1749 Marie Elisabeth FEBVRIER, fille de François Lambert et Jeanne LOPES du ROCHER

o 13/04/1730 Le Robert

+ 1792 Nantes

d'où 8 enfants dont

2.1.3.2 Jean Baptiste Pierre DUBUQ de SAINT PRIX

o 03/03/1753 Trinité

+ 28/06/1802 Trinité

Enseigne de vaisseau 1767. Embarque sur « La Belle Poule » 13/10/1768-07/1769 puis sur 12 vaisseaux successifs faisant la guerre d'Amérique. Garde de la marine en 1772. Lieutenant de vaisseau 13/03/1779. Congé Martinique septembre 1786. En 1788 demande prolongation de congé suite ouragan. Chevalier de Saint. Louis 10/05/1781. Commissaire Commandant de Trinité en 1797.

x 27/04/1772 Le Lamentin, Hélène Désirée BAILLARDEL de LAREINTY, fille de Désir Magloire et Louise Elisabeth DUPREY

o 1754 Le Lamentin

+ 26/03/1847 Paris

Les frères BOUCHERIE :

Archives d'outre-mer

E 44, Boucherie, frères, raffineurs de sucre à la Martinique 1783
Privilège accordé par le roi, 26 avril 1783

E 108 Darcet, professeur de chimie chargé d'inspecter les opérations du sieur Boucherie sur le raffinage des sucres à Bercy (1784) : procès-verbal de l'inspection des opérations (pendant 10 mois) ; mémoire (pour être payé)

C8, Correspondance des gouverneurs de la Martinique

C8a/79, folios 260-261, 20 juin 1780 : Remerciements pour le privilège exclusif qui leur a été accordé par l'arrêt du Conseil d'État du 7 mai ; ils demandent la protection du ministre pour leurs raffineries.

C8b/15 n° 115, 19 janvier 1784 : Lettre de Dubuc et mémoire relatif au privilège accordé par arrêt du Conseil d'État du 25 avril 1783 aux sieurs Boucherie pour le raffinage et la vente de trois millions de livres de sucre par an pendant douze ans. 11 p. (19 janvier 1784) : précis et instructif

C8a/84, folio 10, 20 avril 1784 : arrivée des sieurs Boucherie frères qui mettent à exécution leur procédé pour la meilleure fabrication du sucre.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Brevet

<http://bases-brevets19e.inpi.fr/>

Cote du dossier	1BA1986
Type de brevet	Brevet
Titre	raffinage des sucres
Année de dépôt	1791
Déposant	BOUCHERIE Jonas/BOUCHERIE Antoine
Observations	Les déposants sont frères
Adresse du déposant	Paris (18, quai de Bourbon, île Saint-Louis, Seine) /Bordeaux (Gironde)
Profession du déposant	raffineur/raffineur
Numéro de dépôt	Pas de numéro de dépôt entre 1791 et 1844
Date de dépôt	24/10/1791
Date de délivrance	29/10/1791
Cession, prorogation, etc.	Le brevet a été délivré pour une durée de trois ans et six mois, qui s'ajoutent au privilège exclusif de quinze ans, accordé le 7 mai 1780.
Observations générales	Le brevet porte le n° 20 du Directoire des brevets d'invention et le n° 18 du département de Paris.
Mot clé moderne	RAFFINERIE DU SUCRE ET DU GLUCOSE
Mot clé historique	SUCRE
Classe	02. ALIMENTATION/02.3 SUCRES, CONFISERIE, CHOCOLATERIE

(images pas encore disponibles)

Biographie

Société des Archives historiques du département de la Gironde - 1895

15. ANTOINE BOUCHERIE. — Antoine Boucherie, raffineur bordelais, né à Bordeaux le 15 septembre 1745, fils d'Antoine et de Marthe Taudin, était le sixième de quatorze enfants. Son père, d'abord associé avec les frères Nairac, avait ensuite fondé pour son compte une raffinerie de sucre ; à sa mort (26 septembre 1771), **Antoine**, de concert avec **son frère Jonas**, prit la direction de son usine. Il inventa un mode de raffinage (1778) pour lequel il obtint un privilège. Ce procédé, par l'économie qu'il réalisait, les avantages qu'il présentait, procura sur ce point aux industriels bordelais une supériorité qu'ils ont longtemps gardée. Les deux frères Boucherie fondèrent une autre raffinerie à Passy, puis à **Bercy**, près Paris. Antoine séjourna entre temps dans le Midi, où il épousa, le 5 novembre 1794, à La Ciotat, Rose-Victoire Allègre, et où naquit son fils Guillaume-Bernard-Antoine (18 décembre 1795), mort prêtre à Marseille en 1834. La date et le lieu du décès d'Antoine Boucherie ne sont pas connus.

Complément :

Antoine Boucherie avait épousé en premières noces Marie Louise BRIQUET : voir Martine Belliard, mbelliard, et autres, sur Geneanet.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Aujourd'hui

La **sucrierie distillerie Le Galion à la Trinité** existe toujours. C'est l'unique sucrierie de la Martinique, édifiée de 1861 à 1865, et elle produit aussi un **rhum** nommé « **Grand Fond Galion** ». L'héritage et le souvenir de l'habitation des Dubuc et du procédé des frères Boucherie se maintient dans son nom.

<https://legalion.eu/>

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)